

CONDITIONS PARTICULIERES SERVICE TV

Version du 9 février 2018

1. OBJET ET PREAMBULE

Nordnet, dont le siège social est situé au 111, rue de Croix à Hem (59510), joignable au 3420 (service gratuit + prix appel) ou en ligne à partir du formulaire de contact (rubrique « Envoyez-nous un message ») du Site Nordnet, Vous propose de bénéficier d'un Service TV, notamment dans le cadre de certaines de ses Offres éligibles.

Le cas échéant, les présentes Conditions Particulières sont fournies à titre de rappel, étant précisé que ces dispositions figurent déjà au sein des Conditions contractuelles applicables à l'Offre intégrant le Service TV que Vous avez souscrite (voir les conditions des Offres concernées).

A défaut, elles s'appliquent en complément des Conditions générales applicables aux produits et services de Nordnet. Les Conditions Contractuelles des Offres Nordnet sont accessibles sur le Site Nordnet, rubrique Conditions Générales.

Ces Conditions Contractuelles incluent notamment les dispositions relatives à la Commande, à la résiliation, à la limitation de responsabilité, aux tarifs, éventuels frais et paiement, aux éventuelles réclamations et litiges, à la livraison, aux risques, au remplacement et au retour du matériel mis à disposition, au droit de rétractation, aux données personnelles, aux modalités de modification du Contrat, à la loi applicable et la juridiction compétente.

2. DEFINITIONS

Ces définitions s'appliquent en complément des définitions figurant au sein des Conditions contractuelles applicables à l'Offre intégrant le Service TV que Vous avez souscrite, ou à défaut des Conditions générales applicables aux produits et services de Nordnet (voir les conditions des Offres concernées).

Dans le cadre des présentes, les termes et expressions ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, au singulier ou au pluriel :

Multicast (ou « multidiffusion ») : mode de diffusion d'un émetteur (source unique) vers un groupe de récepteurs.

OTT (« Over-the-top ») : pour le Service TV, méthode de diffusion de vidéos utilisant une partie de la bande passante de la connexion Internet du Client.

TNT (« Télédiffusion Numérique Terrestre ») : mode de télédiffusion fondée sur la diffusion de signaux de télévision numérique par un réseau de réémetteurs hertziens terrestres.

TV ou Service TV : Service fourni avec LA BOX videofutur permettant la réception de contenus télévisuels.

VOD (Vidéo à la demande) : dans le cadre du Service TV, contenu vidéo à la demande payante, en location ou à l'achat (location longue durée) faisant l'objet d'une Commande via LA BOX videofutur et votre écran TV.

3. CARACTERISTIQUES DU SERVICE TV

Le Service TV nécessite l'usage de LA BOX videofutur mise à votre disposition par Nordnet pour la durée de votre abonnement après traitement de votre Commande, correctement branchée, et activée via votre Espace Client.

Le Service TV nécessite un Service d'accès Internet haut débit actif, d'un débit et de la bande passante suffisants disponibles. Pour une utilisation optimale du Service TV, nous Vous recommandons de ne pas utiliser ce Service via le Wi-Fi.

3.1 Contenu inclus dans votre forfait

Dans le cadre d'une utilisation dans le cercle privé de famille restreinte, le Service TV Vous donne accès :

- Selon la qualité de votre connexion : à tout ou partie des chaînes de la TNT (ex : si Vous avez souscrit à l'Offre Internet Radio) ; ou à plus de 50 chaînes dont tout ou partie des chaînes de la TNT, des chaînes locales, nationales et étrangères diffusées en multicast (ex : si Vous avez souscrit à l'Offre Internet Fibre LASER) ; et à des chaînes « premium » (diffusées en OTT) pour toutes les Offres proposant le Service TV ;
- Aux services associés donnant notamment accès à des applications TV, au replay de certains programmes de certaines chaînes de télévision, la consultation d'un guide TV sur 7 jours ;
- Au visionnage d'un catalogue de films et de magazines TV.

Vous êtes informé que le catalogue des chaînes et films inclus dans le Service TV, de même que les services associés, sont susceptibles d'évolution, Nordnet s'appuyant sur le service LA BOX videofutur pour la fourniture du Service TV, tributaire des droits accordés par les ayants-droit au prestataire éditant ce service.

Contrairement aux chaînes diffusées en multicast ne transitant pas par la bande passante du Service d'accès Internet, les chaînes « premium », diffusées en OTT, consomment de la bande passante, avec pour conséquence une possible réduction du débit de votre Service d'accès Internet, et ainsi un impact sur les autres usages effectués à partir de votre Service d'accès Internet, en simultané.

3.2 Contenu à la demande (VOD)

Le Service TV Vous permet de souscrire à « l'achat » (location longue durée) ou à la location de films et épisodes de séries TV à la demande, présentés sur le catalogue dédié, aux tarifs et pour les durées indiqués sur votre écran TV lors de votre Commande. Ces « achats » ou locations apparaîtront sur la facture de l'Offre intégrant le Service TV que Vous avez souscrite ou à défaut sur une facture dédiée au Service TV. Ces factures devront être acquittées selon les modalités de paiement définies à l'article « Modalités de facturation et de règlement » des Conditions contractuelles

de l'Offre intégrant le Service TV que Vous avez souscrite ou à défaut des Conditions générales applicables aux produits et services de Nordnet, et selon les dispositions présentées ci-après au sein de l'article 4.

Conformément à l'article L224-28 du Code de la consommation, s'agissant de contenu numérique non fourni sur support matériel, téléchargé immédiatement, Vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation pour « l'achat » ou la location des contenus en vidéo à la demande (VOD).

La location Vous permet de visionner le film ou l'épisode de série TV sélectionné à partir de votre décodeur TV, pendant la période visée lors de votre souscription, soit généralement 48 heures à compter de la souscription (3 heures pour les contenus pour adultes).

« L'achat » (location longue durée) Vous donne accès au visionnage du film ou de l'épisode de série TV sélectionné à partir de votre décodeur TV, pendant la durée visée lors de votre souscription, soit généralement cinq (5) ans à compter de sa date de souscription. A l'issue du Service TV, si la durée de visualisation de votre contenu VOD n'est pas expirée, Vous pouvez contacter Nordnet (joignable au 3420 (service gratuit + prix appel)).

3.3 Recommandations à l'usage du Service/Code parental

Le code parental doit être paramétré lors de la mise en service du décodeur TV mis à disposition par Nordnet. Pour une protection efficace, nous vous recommandons de suivre les préconisations du guide pratique de Nordnet (Chapitre « Protéger l'accès à certains contenus »), et de choisir un mot de passe complexe.

L'accès à certains contenus jugés non appropriés en fonction de l'âge des enfants (niveau de moralité) peut être verrouillé par le biais du code parental dans le cadre du paramétrage du Service TV (interdiction aux moins de 18 ans, moins de 16 ans, moins de 12 ans ou moins de 10 ans).

Le public visé par ces contenus s'apprécie notamment en fonction de la signalétique jeunesse proposée par le CSA, dont les principes sont indiqués en partie ci-dessous :

- **Moins de 10 ans** : Lorsqu'un programme comporte des scènes qui risquent de choquer les plus jeunes ou lorsque le sujet abordé risque de les perturber.
- **Moins de 12 ans** : Lorsqu'un programme risque de perturber les repères d'un enfant de moins de 12 ans, notamment parce qu'il recourt de façon répétée à la violence physique ou psychologique, ou évoque la sexualité adulte.
- **Moins de 16 ans** : Lorsqu'un programme risque de perturber les repères des moins de 16 ans, notamment les programmes érotiques ou ceux qui présentent des scènes de violence particulièrement impressionnantes.
- **Moins de 18 ans** : Les films interdits aux moins de 18 ans ainsi que les programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et qui peuvent nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des moins de 18 ans.

Vous êtes informé que le niveau de moralité est paramétré par défaut au niveau permettant le visionnage des contenus uniquement interdits aux moins de 18 ans.

A l'aide de ce code, Vous pourrez également choisir de bloquer l'accès à certains contenus (la vidéo à la demande (cinéma, série), certaines chaînes de télévision, applications TV, ...).

Pour débloquent l'accès aux contenus non-autorisés, il Vous suffira de composer votre code parental au moment où Vous souhaitez visionner un contenu bloqué. Le verrouillage des accès sera de nouveau actif à compter de la mise en veille du décodeur TV. A défaut de mise en veille, l'accès restera débloqué.

4. FACTURATION ET REGLEMENT DU SERVICE TV

Si votre Service TV est inclus dans une Offre d'accès Internet Nordnet, seules vos éventuelles consommations complémentaires intervenant dans le cadre du Service TV (VOD) seront facturées dans le cadre de la facture mensuelle suivant la Commande. A défaut, Vous serez facturé mensuellement d'avance du tarif applicable au Service TV lors de votre Commande et a posteriori de vos éventuelles consommations complémentaires (VOD).

Si le montant de vos consommations VOD dans le cadre du Service TV venait à présenter un caractère manifestement disproportionné, Nordnet se réserve la possibilité de Vous contacter pour Vous alerter et éventuellement de bloquer le Service TV jusqu'au mois suivant. Dans ce cas, Vous auriez cependant la possibilité de réactiver le Service concerné, sous réserve du paiement immédiat du montant correspondant à vos consommations, en contactant Nordnet (au 3420 (service gratuit + prix appel)).

Vous êtes informé que Nordnet ne dispose pas de la possibilité de suivre en direct la consommation de VOD faite par le Client dans le cadre du Service TV., Par ailleurs, le montant des consommations de VOD annoncé dans votre espace Client n'est transmis qu'à titre indicatif, sous réserve des locations ou « achats » de VOD qui peuvent ne pas avoir encore été enregistrées par Nordnet.

Nordnet rappelle, qu'elle tient à la disposition des Clients les éléments justificatifs de leur facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai d'un (1) an à compter de l'émission de la facture par Nordnet. A défaut de contestation de la facture adressée à Nordnet par lettre recommandée avec avis de réception dans ce délai, la facture est réputée acceptée par le Client.

1. OBJET ET PREAMBULE
2. DEFINITIONS
3. CARACTERISTIQUES DU SERVICE TV
- 3.1 Contenu inclus dans votre forfait

- INDEX**
- 3.2 Contenu à la demande (VOD)
 - 3.3 Recommandations à l'usage du Service/Code parental
 4. FACTURATION ET REGLEMENT DU SERVICE TV